

CHARTRE GRAPHIQUE DE LA COMMUNE

Lieu et date

Madame, monsieur,

Par rapport de constatation n° (**à mettre**) en date du **XX.YY.20ZZ** ou procès-verbal en date du **XX.YY.20ZZ**, un dépôt sauvage a été constaté à (**mettre le lieu précis**) à (**l'heure de constatation**).

Il s'agit de (**mettre le descriptif**) d'un volume approximatif de **Xm3**.

Au vu des constatations (*le cas échéant : exploitation des images du système de vidéo ayant permis d'identifier le véhicule X – préciser les **marque, modèle et immatriculation***) et témoignages recueillis (**les préciser**), **il semblerait que vous soyez** responsable de ce dépôt sauvage en qualité de producteur ou détenteur de ces déchets au sens de l'article L. 541-1-1 du code de l'environnement.

Je vous rappelle que les dépôts sauvages de déchets et d'encombrants sont interdits sur l'ensemble des voies, espace publics et privés de la commune et que ce faisant, vous portez atteinte à l'environnement et à la santé publique, et êtes tenu d'en assurer l'élimination.

(le cas échéant) Je vous informe qu'une plainte pénale a également été déposée auprès de la brigade de X.

En tant que titulaire du pouvoir de police spéciale de gestion des dépôts sauvages de déchets je vous informe que j'envisage d'appliquer les dispositions de l'article L.541-3 du Code de l'environnement et de l'arrêté n° (**à mettre**) portant réglementation des dépôts sauvages sur le territoire de la ville de **XX** que j'ai pris en date du **XX.YY.20ZZ**.

Par la présente, je vous informe donc qu'en considération du dépôt sauvage de déchets susvisé dont vous êtes détenteur ou producteur, **vous encourez les sanctions listées à l'article L.541-3 du Code de l'environnement** :

- Une première amende administrative d'un montant de 15 000 euros maximum à l'issue de la procédure contradictoire préalable décrite ci-après ;
- Une mise en demeure d'effectuer les diligences nécessaires dans un délai imparti. A défaut d'accomplissement de ces mesures dans le délai indiqué, d'autres sanctions bien plus lourdes pourront être appliquées (listées au 1°, 2°, 3°, 4° et 5° du I de l'article L.541-3 du Code de l'environnement). Ces sanctions, qui peuvent être cumulatives, pourront être les suivantes :
 - Obligation de consignation d'une somme d'argent aux fins d'accomplissements des mesures prescrites ;
 - Exécution d'office des mesures, par Madame le Maire en tant que titulaire du pouvoir de police spéciale, afin de remédier au dépôt sauvage de déchets en usant des sommes consignées le cas échéant ;
 - Suspension du fonctionnement de l'installation et de l'ouvrage, de tout travaux, opérations ou encore de tout exercice de l'activité à l'origine des infractions jusqu'à exécution complète des mesures prescrites ;
 - Une astreinte journalière au plus égale à 1 500 euros courant à compter d'une date fixée et jusqu'à accomplissement des mesures prescrites ;
 - Une amende d'un montant de 150 000 euros au maximum.

CHARTRE GRAPHIQUE DE LA COMMUNE

Cela étant, avant toute suite de la procédure et en application du principe du contradictoire, vous avez la possibilité de me faire parvenir toutes observations orales ou écrites dans un délai de 10 jours. Le cas échéant, vous pouvez être assisté d'un conseil ou être représenté par le mandataire de votre choix.

Sachez que mon souhait n'est aucunement d'en arriver à de pareilles sanctions. Toutefois en tant que Maire de **(à remplir)**, j'ai le devoir de garantir la sécurité et la salubrité sur le territoire de la commune.

Comme mentionné supra, si à l'issue de la phase de procédure contradictoire et sauf éléments de faits remettant en cause votre responsabilité, il n'a pas été remédié au désordre du dépôt sauvage de déchets, je me réserve le droit de faire application des dispositions de l'article L.541-3 du Code de l'environnement et ainsi :

- vous adresser une première amende administrative d'un montant maximum de 15 000 euros ;
- vous mettre en demeure d'effectuer les opérations nécessaires au respect de la réglementation applicable dans un délai imparti à défaut de quoi les sanctions listées au 1° à 5° du I de l'article L.541-3 du Code de l'environnement deviendront applicables (listées ci-dessus).

Je vous prie de bien vouloir recevoir, madame (ou monsieur), l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Signature

Adresse du mis en cause

Copie :

Monsieur (ou madame) le commandant de la brigade territoriale **(le mentionner)**

Monsieur (ou madame) le sous-préfet de l'arrondissement de **(le mentionner)**

Monsieur (ou madame) le procureur de la République près le tribunal judiciaire **(le mentionner)**